

REGLEMENT DE JEU MAMIE NOVA – CORA - « AVEC MAMIE NOVA VOUS ALLEZ AVOIR DU POT »

Du 5 Octobre au 16 Octobre 2015

Article 1 : Société Organisatrice

Andros SNC, société au capital de 38 376 000 € euros dont le siège social se trouve au BP 1 46130 – BIARS-sur-CERE – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cahors sous le n° 428 682 447, organise en partenariat avec CORA, du 5 octobre au 16 octobre 2015 un jeu en ligne sans obligation d'achat « Avec Mamie Nova vous allez avoir du pot » sur le site internet www.mamie-nova-cora.com (ci-après dénommé le « Jeu »), selon les modalités exposées dans le présent règlement.

Article 2 : Dates de l'opération

Le Jeu se déroule du 5 Octobre 2015, 9h au 16 Octobre 2015, 19h (fuseau horaire France métropolitaine)

Article 3 : Participants

Ce jeu est ouvert et réservé exclusivement à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, convive des restaurants participants et s'étant rendue, pendant les dates de réalisation du Jeu, dans un restaurant participant précisé en annexe 1 (ci-après les « Restaurants Participants »).

Sont expressément exclus du jeu les employés des restaurants participants, les membres du personnel de la société organisatrice et plus largement du groupe Andros SNC, les membres du personnel de la société « CUISINIX », « AMAZON » et de l'agence « Zuma paris », et plus généralement toutes personnes qui contribuent directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la gestion ou à la réalisation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille respective.

Andros SNC se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent bien aux conditions de participation et, à défaut, de les disqualifier.

Toute participation à ce jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Article 3 : Présentation des lots

Ce jeu est doté des lots suivants :

- Lots 1 à 5 : 5 tablettes culinaires CUISINIX, d'une valeur unitaire de 198 € TTC.
- Lots 6 à 16 : 10 bons d'achat AMAZON, d'une valeur unitaire de 50€ TTC.

Conditions : Amazon ne parraine pas la présente promotion. Les Chèques-cadeaux Amazon.fr pourront être utilisés sur le site Web Amazon.fr et le site Web affilié Javari.fr pour l'achat de produits éligibles répertoriés dans notre catalogue en ligne et vendus par Amazon.fr ou d'autres vendeurs vendant leurs produits sur le site Amazon.fr. Les chèques-cadeaux ne peuvent être enregistrés plusieurs fois, revendus, cédés pour contrepartie onéreuse, échangés contre des espèces ou appliqués à un autre compte. Amazon.fr n'est pas responsable des vols, pertes, destructions ou utilisations sans autorisation des chèques-cadeaux. Voir conditions complètes

sur www.amazon.fr/utiliser-un-cheque-cadeau. Emission des chèques-cadeaux par Amazon EU Sàrl. Tous les ®, TM et © Amazon sont la propriété intellectuelle d'Amazon.com ou ses filiales.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au Jeu est ouverte du 5 octobre à 9h au 16 octobre 2015 à 19h inclus (fuseau horaire France métropolitaine).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du joueur du présent règlement, et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

Pour participer au jeu, il suffit de se rendre dans un des restaurants participant à l'opération pour prendre connaissance du jeu et des modalités de participation sur les supports de communication du jeu, au sein du restaurant ou sur simple demande à l'accueil.

Ensuite le Participant doit :

1. Se connecter sur <http://www.mamie-nova-cora.com>, permettant de participer au Jeu et de prendre connaissance des modalités de participation, soit en scannant le QR-code disponible sur les PLV présentes en restaurant ou en saisissant l'adresse URL dans la barre du navigateur internet.
2. Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en remplissant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
 - **Nom**
 - **Prénom**
 - **Email**
 - **Adresse**
 - **Code postal**
 - **Ville**
3. Valider sa participation pour participer au tirage au sort.
4. Jouer au jeu afin de doubler les chances de gain au tirage au sort. (facultatif)

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription signalés par un astérisque (*) (civilité, prénom, nom, adresse e-mail valide, adresse postale, code postal, ville).

Toute inscription incomplète, inexacte, présentant une anomalie, illisible ou comportant des informations fausses ou erronées et/ou non conformes aux conditions exposées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation. De même, une seule inscription par personne est prise en compte (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail).

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique. A ce titre, toute inscription ou toute information transmise par tout autre moyen (notamment télécopie ou courrier postal) ne pourra être prise en compte.

Les lots sont attribués par tirage au sort dans les conditions précisées ci-après.

Le tirage au sort est réalisé par la société Zuma paris – 62, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris

Article 5 : Détermination des gagnants et remise des lots

Lots :

Un tirage au sort sera effectué au plus tard le 30 octobre 2015 pour désigner chaque gagnant des lots, parmi l'ensemble des participants au Jeu remplissant les conditions fixées aux articles 2 et 4 ci-dessus. Il sera procédé au tirage des lots 1 à 5 (5 tablettes culinaires Cuisinix), puis des lots 6 à 16 (10 bons d'achat Amazon).

Les gagnants seront, au plus tard le 16 novembre 2015, avertis personnellement par lettre courriel à l'adresse précisée dans le formulaire d'inscription, des modalités de remise de son lot, auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte. Les lots ne peuvent ni être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ni être remplacés par d'autres lots ou remboursés pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, le prix consistant uniquement en la remise du lot prévu pour le Jeu.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Les lots non attribués ne seront pas remis en jeu.

Les prénoms et noms des gagnants du Jeu pourront figurer sur le site internet **www.mamie-nova-cora.com**, ce que les participants acceptent sans réserve.

Il ne sera adressé aucun courrier aux participants qui n'auront pas gagné.

Andros SNC ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, susceptible de perturber, modifier ou annuler le Jeu.

Remise des lots

Les tablettes seront expédiées aux gagnants au plus tard 8 jours après l'édition du courriel électronique les avertissant de leur gain.

Les gagnants des Chèques-Cadeaux Amazon.fr recevront un code électronique dans la lettre courriel les avertissant de leur gain. Il leur suffira ensuite de créer un compte personnel sur Amazon.fr et de saisir le code électronique pour profiter du Chèque-Cadeau de 50€.

Article 6 : Remboursement

La Société Organisatrice s'engage à rembourser à tout participant résidant en France Métropolitaine (hors Corse) qui en fait la demande, les frais engagés pour une participation au jeu et une seule et pour obtenir le présent règlement, dans les conditions suivantes :

Les participants qui accèdent au site à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel peuvent obtenir le remboursement de leurs frais de connexion pour participer au jeu, dans la limite d'un coût de connexion de 5 minutes de communication téléphonique locale T.T.C depuis un poste fixe, selon les tarifs Orange en vigueur (soit une base forfaitaire de 0,5 euro TTC) pour la France métropolitaine.

Les personnes disposant d'un abonnement forfaitaire illimité pour accéder à Internet ne pourront pas bénéficier du remboursement des frais de connexion Internet.

Il est convenu que tout autre accès Internet au jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, le confort qu'il procure et le fait d'accéder au site n'occasionne aucun frais supplémentaire.

De même, il est impératif d'effectuer toute demande de remboursement au plus tard 15 jours calendaires après réception de la facture téléphonique correspondante. La date retenue sera celle indiquée sur la facture.

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail, le nom de l'entreprise et du restaurant fréquenté (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis sur le formulaire d'inscription au Jeu), un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), les dates et heures des participations ainsi que les rubriques consultées (inscription et règlement et/ou liste des dotations), et une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être les mêmes que ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Chaque demande de remboursement contenant les informations et documents décrits ci-dessus devra être adressée à l'adresse suivante :

Zuma-Paris- agence de Trade Marketing multicanale, Opération jeu Andros SNC – 62 rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris-

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

Les demandes de remboursement décrites ci-dessus ne seront honorées que dans la limite maximum d'une demande par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse e-mail).

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué après vérification du bien fondé de la demande. Aucun remboursement de frais de recommandé ne sera accepté. Toute demande illisible, incomplète, insuffisamment affranchie ou envoyée hors délai sera considérée comme nulle.

Article 7 : Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-38 du Code de la consommation, le présent règlement est déposé en la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez la Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Une copie de ce règlement est adressée à titre gratuit pour toute personne qui en fera la demande entre 5 octobre au 16 octobre 2015 en écrivant à l'adresse suivante :

Zuma paris, agence de Trade Marketing multicanale - Opération Jeu Andros SNC – 62, rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris

Le règlement est également disponible sur le site www.mamie-nova-cora.com

Les timbres liés à la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Article 8 : Informatique et Libertés

Les informations recueillies sont destinées à Andros SNC, pour l'organisation du jeu et l'envoi des dotations aux gagnants. Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer au Jeu et qu'elles ne sont communiquées qu'à la société organisatrice du Jeu.

Les informations nominatives concernant les participants font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en s'adressant par écrit à l'adresse suivante :

Zuma paris, agence de Trade Marketing multicanale- Opération jeu Andros SNC– 62, rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris

Les timbres liés à la demande de suppression ou de rectification seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Article 9 : Autorisations

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et/ou de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, sur la page internet de la

marque et sur ses réseaux sociaux et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

La société organisatrice se réserve le droit de demander au gagnant l'autorisation d'utiliser leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 10 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site internet et/ou le jeu fonctionne sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à internet dû à une quelconque raison chez le Participant) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problème d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leur équipement informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toute conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler le présent jeu, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions à tout moment si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur ou d'un retard d'acheminement d'un lot ou de la perte de celui-ci lors de son expédition. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse électronique et/ou postale erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

La société organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable des dysfonctionnements des lots proposés, ainsi que des conséquences engendrées par la possession ou l'utilisation des lots. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée à :

Zuma paris, agence de Trade Marketing multicanale - Opération jeu Andros SNC – 62, rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou troubler le bon déroulement du jeu. Un gagnant qui aura triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 11 : Interprétation du règlement

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant l'identité des gagnants ou l'interprétation ou l'application du règlement.

Article 12 : Droit applicable

Le présent Règlement est soumis à la loi française.



Jean-Philippe LUCET

Annexe 1 : Restaurants participants Cora

Cora Quai du Mas d'Hours BP-219 / 30104 Ales cedex

Cora RN-5 / 74500 Amphion les bains

Cora route de PARIS 89470 Moneteau

Cora Zone commerciale du heckerwald bp 10014 57 740 Longeville les saint avold

Cora 15 route de Montbeliard 90400 Andelnans

Cora Route de Vendome - Villebarou 41000 Blois

Cora 1115 Avenue de la liberation BP-34 / 62701 Bruay la Buissiere cedex

Cora 2 Avenue Georges Nuttin 59400 Cambrai

Cora RN-89 / 63370 Lempdes

Cora RN-16 60740 Saint Maximin

Cora La croix Vautier BP-25 / 14980 Rots

Cora Zone commerciale du Buhfeld Houssen 68019 Colmar cedex

Cora RN-319 / 62710 Courrieres

Cora 1 rue mercure 67129 Molsheim cedex

Cora 183 Rue Ernest Charlier BP-196 / 88105 Saint Dié cedex

Cora Zac les vignes blanches 21160 Marsannay la cote

Cora 7-RN-73 Choisey 39100 Dole

Cora 258 rue de Belfort BP-2418 / 68067 Mulhouse cedex

Cora ZI nord "Les corallines" 28100 Dreux

Cora Rue Jacquard BP-5000039 / 59411 Coudekerque-branche dedex

Cora Route de Bar le Duc BP-245 / 52112 Saint Dizier Cedex

Cora Avenue du president Pompidou BP-62 / 95122 Ermont cedex

Cora Avenue de Saulxures 54270 Essey les Nancy

Cora Bd de Normandie BP-986 / 27009 Evreux cedex

Cora Avenue de l'europe BP-90088 / 57602 Forbach cedex

Cora 18 rue Jules Guesde 59658 Villeveuve d'Ascq cedex

Cora Bd de la Muette BP-5 / 95141 Garges les Gonesses cedex

Cora Record ZI du Gungling 57520 Grosbliederstroff

Cora Route du Rhin BP-148 / 67503 Haguenau cedex

Cora RN-47 Route de la bassée 62880 Vendin le Viel

Cora 2 à 20 allée de l'est 93891 Livry Gargan cedex

Cora Zac de Beaubreuil BP-1063 / 87051 Limoge

Cora CD-31 / 54300 Moncel les Luneville

Cora Avenue de l'Europe 91885 Massy cedex

Cora Bld de la solidarité BP-85010 / 57071 Metz cedex

Cora RN-43 BP-8 57255 Sainte Marie aux chenes

Cora 1 rue de Bousse BP-20 / 57303 Hagondange cedex

Cora Route de bethoncourt CD-136 bis 25200 Montbeliard

Cora RN-57 BP-50099 / 57164 Moulins les Metz cedex

Cora RN-57 Houdemont BP-59 / 54182 Heillecourt cedex

Cora Route de Louvois Cormontreuil 51662 Reims cedex2

Cora 26 route de Bussang BP-150 88205 Remiremont cedex

Cora Route de Neufchatel BP-2770 / 51068 Reims cedex

Cora Zac de la Giraudais BP-99 / 35743 Pace cedex

Cora Route de Phalsbourg B- 60240 / 57402 Sarrebourg cedex

Cora Le moulin du domaine BP-19 / 35430 Saint Jouan des Guerets

Cora 3 Avenue Raymonde Fiolet 02207 Soissons cedex

Cora Route de Bohain 02100 saint Quentin

Cora 50 route de Bitche BP-60839 / 57208 Sarreguemines cedex

Cora RN 63 CS 91074 / 67452 Mundolsheim cedex

Cora 678 Avenue du général Bigeard BP-55 / 54203 Toul Cedex

Cora Avenue de Metz RN3 / 55100 Verdun

Cora Bld du president Kennedy BP-209 / 70004 Vesoul Cedex

Cora Allée des ailes 03200 Vichy

Cora RN-64 / 08340 Villers Semeuse

Cora Rue Clemenceau 59139 Wattignies

Cora 130 Route de sultz 68271 Wittenheim cedex

